



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de**  
**BEUIL**  
**Alpes-Maritimes**

AR Prefecture

006-210600169-20211022-2021\_05\_07-DE  
Reçu le 02/11/2021

Le ~~vendredi vingt deux octobre deux mille vingt et un~~, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 15.10.2021

**Etaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

**Absents :** M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 17/10/2021, M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/10/2021, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/10/2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2021

**07/ VALIDATION DE CONVENTION AVEC LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR :**

Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint expose au Conseil Municipal :

A la suite de la délibération n°10 du 10 juin 2021 validant l'étude diagnostic pastoral, et dans le but d'obtenir une subvention de la part du Parc National du Mercantour, il est nécessaire d'adopter une charte entre le PNM et la Commune de Beuil pour la période 2021/2026 qui sera destinée à fixer un cadre pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux communs et à établir un lien contractuel entre tous les acteurs du territoire afin de les impliquer et les mobiliser dans un large projet de développement durable.

A partir de la signature de cette charte une subvention annuelle d'un montant de 10 750 € pourra être octroyée à la commune, ce qui permettra de subventionner divers projets environnementaux, dont l'étude diagnostic pastoral.

Monsieur Jean-Louis COSSA demande au conseil municipal de bien vouloir :

- valider le projet de cette charte qui est annexé à la présente délibération,
- autoriser le Maire à signer ladite charte,
- autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du PNM pour un montant de 10 750 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du premier adjoint et après en avoir délibéré,

- VALIDE la charte du Parc National du Mercantour,
- AUTORISE le Maire à signer la charte pour le compte de la commune,
- AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention auprès du PNM pour un montant de 10 750 €.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :